# Annexe 9.3

# **CONDITIONS TARIFAIRES**

#### **SOMMAIRE**

### Tarifs et conditions applicables à compter du 6 janvier 2025

|  | Pages |
|--|-------|
| TARIFS PASSAGERS                       | 3     |
| TARIFS VEHICULES LEGERS ET DE TOURISME | 9     |
| TARIFS VEHICULES UTILITAIRES           | 11    |
| TARIFS MARCHANDISES                    | 14    |

#### Définition des catégories de passagers

- Insulaires : Résidents permanents sur l'île conformément à l'annexe 9.4 du présent contrat de délégation de service public.
- Autres catégories : Tous les passagers ne rentrant pas dans la catégorie qui précède.

#### Définition des périodes d'application des tarifs :

• **Période normale**: Tous les jours du 1er octobre au 31 mars et les

Lundis, Mardis, Mercredis & Jeudis (LMCJ) du 1er avril au 30 juin et du 1er au 30 septembre.

• **Période de haute fréquentation** : Tous les jours du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août et les Vendredis, Samedis, Dimanches & jours fériés

Vendredis, Samedis, Dimanches & jours féries (VSDF) du  $1^{er}$  avril au 30 juin et du  $1^{er}$  au 30

septembre.

Sauf mention contraire les tarifs mentionnés sont des tarifs allers simples. Le tarif aller-retour est l'addition de deux allers simples. Tous les tarifs suivants sont TTC.

Les tarifs allers simples piéton du continent vers l'île, hors tarif insulaire, sont soumis à une taxe pour la protection des espaces sensibles, dite *taxe Barnier*.

Tous les tarifs intègrent les redevances portuaires fixées par chaque port qui peuvent expliquer des variations de tarifs TTC entre les différentes lignes.

## 1. Passagers

#### 1.1. Tarifs INSULAIRES

Tous les pass insulaires sont nominatifs et valables uniquement pour les résidents permanents sur les îles du Morbihan.

Ce tarif est accordé sur présentation d'une carte insulaire délivrée par la Compagnie Océane sur accord de la Région Bretagne à tous les résidents permanents des îles desservie par la Compagnie Océane.

Les insulaires peuvent bénéficier de ces tarifs sur l'ensemble des îles desservies par la Compagnie Océane : île de Groix, Belle-Ile-en-Mer, Houat et Hoëdic.

|  | Tarif unique |                |                |  |
|--|--------------|----------------|----------------|--|
| Insulaire Adulte 26 ans et plus                              |              | 3,55€          |                |  |
| Insulaire Jeune 18 à 25 ans inclus                           |              | 2,80 €         |                |  |
| Insulaire Enfant 4 à 17 ans inclus                           |              | 2,20 €         |                |  |
| Insulaire moins de 4 ans                                     | gratuit      |                |                |  |
|  | Le Palais    | Groix - Sauzon | Houat - Hoëdic |  |
| Insulaire adulte, jeune et enfant<br>Inter Îles Houat-Hoëdic | -            | -              | 1,90 €         |  |

#### 1.2. Tarifs CONTINENTAUX

|                          |                             | Le Palais | Groix - Sauzon | Houat - Hoëdic |
|--------------------------|-----------------------------|-----------|----------------|----------------|
| Adulte 26 ans et plus    | Période normale             | 18,80 €   | 18,7           | 75 €           |
| Addite 20 ans et plus    | Période haute fréquentation |           | 20,35 €        |                |
| Jeune 18 à 25 ans inclus |                             | 14,10 €   | 13,8           | 30 €           |
| Enfant 4 à 17 ans inclus |                             | 11,65 €   | 11,2           | .5 €           |
| Enfant moins de 4 ans    |                             |           | gratuit        |                |
| Adulte 26 ans et plus    | Inter Îles Houat-Hoëdic     | -         | -              | 10,15 €        |
| Jeunes 18 à 25 ans       | Inter Îles Houat-Hoëdic     | -         | -              | 8,55€          |
| Enfant 4 à 17 ans inclus | Inter Îles Houat-Hoëdic     | -         | -              | 4,80 €         |

Les tarif Jeunes et enfants s'appliquent sur présentation d'une carte ou d'un titre justifiant de l'âge du passager.

#### 1.3. Enfants de moins de quatre ans

Le transport est gratuit pour les enfants de moins de quatre ans. Mais, ils doivent être impérativement en possession d'un billet pour permettre le comptage des passagers à l'embarquement.

#### 1.4. Tarifs SOLIDAIRES

#### 1.4.1. BreizhGo solidaire

La carte Breizh GO Solidaire permet aux personnes sous certains statuts (notamment les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé, du RSA sans prime d'activité, demandeurs d'emploi...) de pouvoir accéder à des tarifs préférentiels. Elle est délivrée par la Région Bretagne, https://www.breizhgo.bzh/solidaire.

|                               |                         | Le Palais | Groix - Sauzon | Houat - Hoëdic |
|-------------------------------|-------------------------|-----------|----------------|----------------|
| Solidaire Adulte et Enfant    |                         | 6,55€     | 6,6            | 5€             |
| Solidaire Adulte et<br>Enfant | Inter Îles Houat-Hoëdic | -         | -              | 4,80 €         |

#### 1.4.2. Aidants d'insulaires

Toute personne reconnue comme aidant familial d'une personne insulaire peut également accéder au tarif solidaire.

Toute carte « aidant » est nominative et valable uniquement sur les liaisons maritimes et pour les déplacements vers/depuis l'île de résidence du proche aidé.

Les demandes nominatives de tarif solidaire « aidants familiaux » sont à effectuer auprès de la Compagnie Océane, sur présentation des justificatifs mentionnés en annexe 9.5.

Annexe 9: Tarifs Page 3 sur 15

#### 1.5. Tarifs ABONNES

Toutes les cartes d'abonnement sont nominatives et valables un an à compter de la date de la première traversée.

#### 1.5.1. Pass illimité

Il permet de bénéficier du tarif Abonnement pour un nombre de passages illimité pendant une année à compter de la date du 1<sup>er</sup> passage, sur la ou les îles de son choix et sans contrainte de dates de passages.

|   | Tarif unique |
|---|--------------|
| Carte Adulte<br>annuelle 12 mois glissants (à partir de 18 ans) | 70,35 €      |
| Carte Enfant annuelle 12 mois glissants (4 à 17 ans inclus)     | 35,20 €      |
| Carte Famille annuelle 12 mois glissants                        | 148,35 €     |
| Enfant supplémentaire sur la carte Famille                      | 16,05 €      |
| Carte Entreprise annuelle 12 mois glissants                     | 219,75 €     |

La tarification **Famille** est accessible, sur présentation des pièces d'identité et/ou du livret de famille justifiant le lien familial au sens large du terme (parents, enfants, petits-enfants, famille recomposée), dès l'achat de :

- 2 cartes Adulte + 1 carte Enfant ou
- 2 cartes Adulte + 2 cartes Enfant ou
- 1 carte Adulte + 3 cartes Enfant

**Nota**: Les détenteurs d'une carte Famille bénéficient d'une réduction de 10% sur l'ensemble des prix abonnement de la gamme véhicule de tourisme (§ 4.3).

La carte Entreprise est attribuée à une personne morale et peut être utilisée par plusieurs bénéficiaires salariés de l'entreprise sur la base d'une liste des bénéficiaires et leurs contrats de travail pour confirmer le lien entre les travailleur et l'entreprise. Elle ne peut être utilisée que par un bénéficiaire à la fois. Les employés d'une entreprise insulaire peuvent également traverser avec le véhicule de l'entreprise, dans le cadre de leur fonction, au tarif insulaire.

Toutes les cartes de la gamme « Pass illimité » délivrées sont nominatives et permettent d'accéder à la tarification ci-après sans contrainte de période.

|  | Le Palais | Groix - Sauzon | Houat - Hoëdic |
|--|-----------|----------------|----------------|
| Tarif Abonnement Adulte / passage                        | 6,55€     | 6,65 €         |                |
| Tarif Abonnement<br>Enfant (4 à 17 ans inclus) / passage | 4,00 €    | 3,95 €         |                |
| Adulte et Enfant Inter Îles Houat-Hoëdic                 | -         | -              | 4,80 €         |

### 1.5.2. Pass Fréquence 10

Cette carte nominative permet de bénéficier d'un tarif privilégié pour 10 allers simples à utiliser sur une année à compter de la date du  $1^{er}$  passage, sur la ou les îles de son choix et sans contrainte de dates de passages.

|   | Tarif unique |
|---|--------------|
| Carte Adulte 26 ans et plus 10 passages compris       | 101,00 €     |
| Carte Jeune de 18 à 25 ans inclus 10 passages compris | 69,00 €      |
| Carte Enfant de 4 à 17 ans inclus 10 passages compris | 56,00 €      |

#### 1.5.3. Pass Fréquence 4

Cette carte nominative permet de bénéficier d'un tarif privilégié pour 4 allers simples à utiliser sur une année à compter de la date du  $1^{\rm er}$  passage (lequel devra avoir été effectué dans les 12 mois suivant la date d'achat de l'abonnement), sur la ou les îles de son choix et sans contrainte de dates de passages.

|  | Tarif unique |
|--|--------------|
| Carte Adulte 26 ans et plus 4 passages compris       | 66,00 €      |
| Carte Jeune de 18 à 25 ans inclus 4 passages compris | 44,00 €      |
| Carte Enfant de 4 à 17 ans inclus 4 passages compris | 34,00 €      |

Nota : Les passages Inter-Îles Houat-Hoëdic peuvent aussi être soustraits à la carte Fréquence si le client le souhaite.

Les Abonnements piétons et les passages non utilisés à la date d'échéance du pass ne sont pas remboursables. Néanmoins, le report des passages restant est possible sous conditions de renouvellement jusqu'à un mois après la fin de validité de l'abonnement.

#### 1.6. Dispositions dédiées aux travailleurs

Cette prestation est réservée aux travailleurs réguliers entre Lorient et l'Île de Groix. Elle permet d'effectuer 5 allers-retours par semaine. Elle est délivrée par Izilo, le service mobilité de Lorient Agglomération.

|                      | Le Palais -<br>Sauzon | Groix   | Houat - Hoëdic |
|----------------------|-----------------------|---------|----------------|
| L'abonnement mensuel | -                     | 59,05 € | -              |

#### 1.7. Tarifs professionnels de Santé

Ce tarif est accordé aux seuls professionnels de santé conventionnés par l'assurance maladie dont les déplacements sont nécessaires pour  $\gamma$  assurer une ou des permanence(s) de soins sur une ou plusieurs îles.

Ce tarif s'applique aux déplacements en tant que passagers. Il ne s'applique pas aux véhicules.

Ce tarif sera accordé nominativement aux professionnel(le)s de santé dont l'Agence Régionale de Santé (ARS) ou toute structure organisatrice de soins missionnée par celle-ci pourra justifier auprès de la Région Bretagne, que ces professionnels de santé exercent bien des permanences de soins sur une ou plusieurs îles.

La Région Bretagne transmet les coordonnées des professionnel(le)s de santé concernés, avec son accord pour l'attribution de ce tarif, à la Compagnie Océane, qui tiendra à jour une liste des bénéficiaires de ce tarif.

Les professionnels de santé ne peuvent bénéficier de ce tarif que dans le cadre de l'exercice de leur fonction et seulement pour la ou les îles où ils sont missionnés pour exercer des permanences de santé : île de Groix, Belle-Ile-en-Mer, Houat et/ou Hoëdic

|   | Le Palais | Groix - Sauzon | Houat - Hoëdic |
|---|-----------|----------------|----------------|
| Professionnel de Santé                        |           | 3,55 €         |                |
| Inter-île Houat-Hoëdic professionnel de Santé | -         | -              | 1,90 €         |

#### 1.8 Tarifs collectifs

Tous les tarifs TTC ci-dessous correspondent à un aller simple par personne et sont conditionnés à l'achat d'un aller / retour.

#### 1.8.1 Groupes grand public

Le tarif groupe est accessible pour des groupes de personnes. Pour  $\gamma$  accéder, les conditions suivantes doivent être respectées :

- l'ensemble des membres du groupe doit effectuer leur(s) traversée(s) aux mêmes heures pour l'aller et/ou le retour (exception pour les chauffeurs) et hors dispositions particulières (mariage par exemple);
- un seul règlement doit être effectué pour l'ensemble de la réservation ;
- un acompte de 30% devra obligatoirement être perçu pour la prise en compte de la réservation.

Si un des critères n'est pas respecté, le tarif groupe ne pourra pas être accordé.

|   |                                       | Tarif unique |
|---|---------------------------------------|--------------|
| ADULTE 26 and of plus   | Groupe de 15 personnes à 49 personnes | 15,95 €      |
| ADULTE 26 ans et plus   | Groupe à partir de 50 personnes       |              |
| JEUNES de 18 à 25 ans inclus - Group                          | 11,95 €                               |              |
| ENFANT de 4 à 17 ans inclus - Groupe à partir de 15 personnes |                                       | 8,80 €       |

A ces conditions tarifaires avantageuses s'ajoute 1 gratuité par tranche de 25 personnes.

| A la réservation              | Moins de 48 h. avant l'heure du<br>départ |
|-------------------------------|---|
| Paiement d'un acompte de 30 % | Validation définitive de la réservation   |

#### Groupes

#### 1.8.2 Groupes scolaires

Tarif à disposition des établissements scolaires primaires et secondaires. Le tarif est valable en période scolaire uniquement.

|   | Le Palais | Groix -<br>Sauzon | Houat -<br>Hoëdic |
|---|-----------|-------------------|-------------------|
| A partir de 10 enfants tarif par enfant et accompagnateur | 7,30 €    | 7,0               | 5€                |

Les insulaires profitent de leur tarif insulaire dans le cadre des déplacements.

A ces conditions tarifaires avantageuses s'ajoute 1 gratuité par tranche de 10 enfants ainsi que la gratuité du charriot à bagages.

#### 1.8.3 Echange culturel et sportif

Ce tarif est à destination des personnes se rendant sur l'île pour participer activement à l'organisation d'un évènement sportif ou culturel sur une des îles desservies par la Compagnie Océane, sous couvert de l'autorisation d'un acteur institutionnel insulaire. Les évènements ayant lieu dans un établissement privé ne sont pas concernés. La demande est à effectuer auprès du service réservation.

|                       | Le Palais | Groix - Sauzon | Houat - Hoëdic |
|-----------------------|-----------|----------------|----------------|
| Adulte 26 ans et plus | 11,95 €   | 11,5           | 55€            |
| Jeune de 18 à 25 ans  | 9,80 €    | 9,3            | 0 €            |
| Enfant de 4 à 17 ans  | 6,75 €    | 6,1            | 0 €            |

#### 1.9. Promotions

Les tarifs promotionnels sont appliqués sur décision de la Compagnie Océane sur des critères liés à la demande, aux périodes, aux taux de réservation ou toute autre considération d'opportunité commerciale. Ils concernent des groupes constitués ou tout autre passager.

Les tarifs promotionnels sont appliqués sur la base des conditions d'application définies pour chacune des offres.

Les titres promotionnels sont non rétroactifs, modifiables une fois pendant la période de commercialisation de l'offre et non annulables.

#### 1.10 Conditions de réservations des billets PASSAGERS

Les titres de transport doivent être réglés lors de la réservation. C'est le paiement du titre de transport qui conditionne la réservation de la place à bord des navires.

La réservation est possible à nos guichets, par téléphone avec paiement sécurisé par carte bancaire, sur le site Internet de la compagnie : <a href="www.compagnie-oceane.fr">www.compagnie-oceane.fr</a> et sur l'application mobile avec paiement sécurisé en ligne.

Les abonnés et insulaires doivent être en possession de leur carte de transport lors de l'embarquement.

|   | Tarif unique |
|---|--------------|
| Forfait émission d'un duplicata de billet | 1,20 €       |
|   |              |

Tout duplicata demandé au guichet se verra appliquer ce forfait d'émission par billet.

|  | Tarif unique |
|--|--------------|
| Forfait émission d'un duplicata de carte | 8,55 €       |

Abonnement, insulaire, scolaire ou Korrigo. Tout duplicata demandé au guichet se verra appliquer ce forfait d'émission par carte. La précédente carte sera automatiquement désactivée.

#### 1.11 Conditions de modification de billets PASSAGERS

La modification de billets est seulement possible en fonction des disponibilités. Elle est soumise à la perception d'une retenue par trajet modifié aux conditions suivantes, Jour J = Jour du départ :

|   | Plus de 30<br>jours avant<br>le départ | De J-30 à<br>J-8 avant le<br>départ | De J-7 à J-4<br>avant le<br>départ | De J-3 à 24h.<br>avant le<br>départ | Moins de<br>24h. avant<br>l'heure du<br>départ | Après le<br>départ |
|---|--|-------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|--|--------------------|
| Non insulaires<br>& groupes<br>(hors comptes) | 5%                                     | 10%                                 | 20%                                | 40%                                 | 50 %   | Non<br>modifiable  |
| Abonnés                                       | 1€                                     | 1€                                  | 1€                                 | 1€                                  | 1€   | Non<br>modifiable  |
| Insulaires                                    | 0 €                                    | 0 €                                 | 0 €                                | 0 €                                 | 0 €  | Non<br>modifiable  |

Pour être prises en compte, les modifications doivent être enregistrées pendant les heures d'ouverture, soit aux guichets des gares maritimes, soit au service de réservation téléphonique ou sur le site Internet de la compagnie (sous conditions).

Les réservations groupe des clients en compte seront validées définitivement 48h avant le départ. Audelà, aucune modification ne sera acceptée.

#### 1.12 Conditions d'annulation de billets PASSAGERS

L'annulation de billets est soumise à la perception d'une retenue par trajet annulé aux conditions suivantes, Jour ] = Jour du départ :

|   | Plus de 30<br>jours avant<br>le départ | De J-30 à J-8<br>avant le<br>départ | De J-7 à J-4<br>avant le<br>départ | De J-3 à 24h.<br>avant le<br>départ | Moins de 24h.<br>avant l'heure<br>du départ | Après le<br>départ  |
|---|--|-------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|---|---------------------|
| Non insulaires<br>& groupes<br>(hors comptes) | 30%                                    | 50%                                 | 70%                                | Non<br>remboursable                 | Non<br>remboursable                         | Non<br>remboursable |
| Abonnés                                       | 1,50 €                                 | 1,50 €                              | 1,50 €                             | 1,50 €                              | 1,50 €                                      | Non<br>remboursable |
| Insulaires                                    | 0 €                                    | 0 €                                 | 0 €                                | 0 €                                 | 0 €   | Non<br>remboursable |

|                   | Jusqu'à 21 jours avant le départ | A partir de 21 jours avant le<br>départ |
|-------------------|----------------------------------|---|
| Groupes en compte | Sans frais                       | L'acompte de 30 % est encaissé          |

Pour être prises en compte, les annulations devront être enregistrées pendant les heures d'ouverture, soit aux guichets des gares maritimes, soit au service de réservation téléphonique.

A noter que les frais d'annulation, considérés comme des pénalités qui sanctionnent l'inexécution d'une obligation, ne sont pas situés dans le champ d'application de la TVA.

Annexe 9: Tarifs Page **7** sur **15** 

# 2. Bagages

#### Accompagnés non enregistrés

|  | Tarif unique               |
|--|----------------------------|
| 1 bagage par passager peu encombrant jusqu'à 30 kg                 | Gratuit                    |
| Au-delà de 30 kg application du tarif « marchandises petit colis » | Enregistrement obligatoire |

#### Accompagné enregistré

|   | Tarif unique |
|---|--------------|
| Diable stocké dans le garage hors marchandises dangereuses *  | 6,65 €       |
| Bagages volumineux spécifiques devant être<br>manipulées à la main (par exemple le kayak) : l'unité | 14,00 €      |

<sup>\*</sup> Toutes personnes voyageant avec des marchandises dangereuses pourront se voir refuser l'embarquement (se référer à nos conditions générales de transport).

#### Conteneur bagages par groupe de plus de 15 personnes

|  | Tarif unique |
|--|--------------|
| Par conteneur                          | 20,95 €      |
| Par conteneur - Inter-île Houat-Hoëdic | 4,80 €       |

Ce service est possible sur les transbordeurs uniquement et sur réservation. Les bagages voyagent sur le même navire que le groupe. Ce service est possible pour les bagages à main uniquement (valises, sacs de voγage, etc....). Les bagages doivent être enregistrés au minimum 45 minutes avant le départ.

# 3. Animaux de compagnie

|   | Le Palais | Groix -<br>Sauzon | Houat - Hoëdic |
|---|-----------|-------------------|----------------|
| Animal de très petite taille transporté en sac ou en cage |           | Gratuit           |                |
| Billet aller simple plein tarif                           | 3,35 €    | 3,3               | 35 €           |
| Billet aller simple insulaire                             | 1,65 €    | 1,6               | 55€            |

Les chiens ne sont admis à bord que tenus en laisse et sous la surveillance directe et la responsabilité de leur propriétaire.

Annexe 9: Tarifs Page 8 sur 15

## 4. Véhicules

Les véhicules doivent être chargés de manière à ce que leur gabarit et leur poids leur permettent l'accès au navire. Le poids total en charge ne peut excéder le poids total en charge figurant sur sa carte grise. Tout véhicule pourra être pesé à la demande de la compagnie sur les parkings d'embarquement. En cas de dépassement de poids correspondant à la catégorie tarifaire, le véhicule devra être délesté de sa surcharge pour être en-dessous du maximum admissible à bord avant l'embarquement ou quitter le parking si cela n'est pas possible.

Le transport des véhicules vers Houat – Hoëdic est limité à 3,2 tonnes pour une longueur maximale de 5 mètres, et soumis à autorisation municipale.

#### 4.1. Tarifs INSULAIRES

#### 4.1.1. Deux roues (conducteur non compris)

La gratuité du transport est appliquée pour le passage des vélos des enfants de moins de 4 ans.

|   | Tarif unique |         |                |  |
|---|--------------|---------|----------------|--|
| Vélo, Vélo électrique, Trottinette électrique,<br>Remorque à vélo |              | 1,05 €  |                |  |
| Vélo cargo, Tandem, électrique ou non                             | 2,15 €       |         |                |  |
|   | Le Palais    | Groix   | Houat - Hoëdic |  |
| Deux-roues motorisé égal ou moins de 125 cm <sup>3</sup>          | 8,50 €       | 8,20 €  |                |  |
| Deux-roues motorisé plus de 125 cm <sup>3</sup>                   | 12,15 €      | 11,85 € |                |  |

#### 4.1.2. Véhicules de tourisme ou remorque (conducteur non compris)

Tarifs ci-après suivant la longueur du véhicule indiquée par le catalogue du constructeur. Les tarifs insulaires ne s'appliquent qu'aux véhicules propriété du détenteur de la carte de réduction correspondante lorsqu'ils sont conduits par leur propriétaire. Les insulaires peuvent bénéficier des tarifs véhicules insulaires uniquement sur la liaison vers l'île à laquelle leur pass insulaire est rattaché. L'application du tarif Véhicule Automoteur Spécialement Aménagé (VASP) pour le transport d'handicapé(s) est conditionnée à la présence de cette mention VASP et « handicapé » sur la carte grise, ainsi qu'à la présentation d'une carte d'invalidité du passager avec un taux d'incapacité égal ou supérieur

|   | Le Palais | Groix   | Houat - Hoëdic |
|---|-----------|---------|----------------|
| Catégorie 1, moins de 4,00 m.   | 15,75 €   | 15,1    | 10 €           |
| Catégorie 2, de 4,00m à 4,39 m.   | 19,70 €   | 19,0    | )5 €           |
| Catégorie 3, de 4,40m à 4,79 m.   | 30,20 €   | 29,55 € |                |
| Catégorie 4, plus de 4,80 m.  | 37,00 €   | 36,40 € |                |
| Véhicule Automoteur spécialement aménagé,<br>« handicapé »                      | 15,75 €   | 15,1    | .0 €           |
| Camping-Car, véhicule de plus 2,10 m. de haut, remorque de plus de 5 m. de long | 48,45 €   | 47,85 € | -              |

#### Véhicules de location :

à 80%.

Si un bénéficiaire du tarif insulaire loue un véhicule pour un trajet sur le continent, il pourra bénéficier, grâce à la présentation du contrat de location, du tarif insulaire pendant le temps défini par le contrat de location. Dans ce cas, seul l'utilisateur insulaire pourra effectuer la réservation de son passage en produisant sa carte insulaire.

#### 4.2. Tarifs CONTINENTAUX

#### 4.2.1. Deux roues (conducteur non compris)

La gratuité du transport est appliquée pour le passage des vélos des enfants de moins de 4 ans.

| Période normale  | Tarif unique |             |                |  |
|--|--------------|-------------|----------------|--|
| Trottinette électrique                                   |              | 4,70 €      |                |  |
| Vélo, remorque à vélos                                   |              | 8,20€       |                |  |
| Vélo électrique  | 11,00 €      |             |                |  |
| Vélo Cargo, Tandem                                       | 16,45 €      |             |                |  |
| Vélo Cargo électrique, Tandem électrique                 | 19,90 €      |             |                |  |
|  | Le Palais    | Groix       | Houat - Hoëdic |  |
| Deux-roues motorisé égal ou moins de 125 cm <sup>3</sup> | 23,35 €      | 23,10 €     |                |  |
| Deux-roues motorisé plus de 125 cm³                      | 66,40 €      | 0 € 66,05 € |                |  |

| Période haute fréquentation                  | Tarif unique |         |                |  |
|--|--------------|---------|----------------|--|
| Trottinette électrique                       |              | 5,55 €  |                |  |
| Vélo, remorque à vélos                       |              | 9,60 €  |                |  |
| Vélo électrique                              | 12,70 €      |         |                |  |
| Vélo Cargo, Tandem                           | 19,25 €      |         |                |  |
| Vélo Cargo électrique, Tandem électrique     | 22,35 €      |         |                |  |
|  | Le Palais    | Groix   | Houat - Hoëdic |  |
| Deux-roues motorisé égal ou moins de 125 cm³ | 27,20 €      | 26,95 € |                |  |
| Deux-roues motorisé plus de 125 cm³          | 77,40 €      | 77,     | 10 €           |  |

#### 4.2.2. Véhicules de tourisme (conducteur non compris)

Tarifs ci-après suivant la longueur du véhicule indiquée par le catalogue du constructeur. L'application du tarif Véhicule Automoteur Spécialement Aménagé (VASP) pour le transport d'handicapé(s) est conditionnée à la présence de cette mention VASP et « handicapé » sur la carte grise, ainsi qu'à la présentation d'une carte d'invalidité du passager avec un taux d'incapacité égal ou supérieur à 80%.

| Période normale  | Le Palais | Groix    | Houat - Hoëdic |
|--|-----------|----------|----------------|
| Catégorie 1, moins de 4,00 m.                              | 98,50 €   | 96,05€   |                |
| Catégorie 2, de 4,00m à 4,39 m.                            | 117,20€   | 114,     | 80 €           |
| Catégorie 3, de 4,40m à 4,79 m.                            | 176,90 €  | 174,45 € |                |
| Catégorie 4, plus de 4,80 m.                               | 213,35 €  | 210,90 € |                |
| Camping-Car, véhicule de plus 2,10 m. de haut              | 332,70 €  | 330,25 € | -              |
| Véhicule Automoteur spécialement aménagé,<br>« handicapé » | 98,50 €   | 96,05 €  |                |
| Ambulance*   | -         | 36,40 €  | -              |

| Période haute fréquentation                                | Le Palais | Groix    | Houat - Hoëdic |
|--|-----------|----------|----------------|
| Catégorie 1, moins de 4,00 m.                              | 110,60 €  | 108,     | 15 €           |
| Catégorie 2, de 4,00m à 4,39 m.                            | 129,40 €  | 126,     | 95 €           |
| Catégorie 3, de 4,40m à 4,79 m.                            | 195,70 €  | 193,30 € |                |
| Catégorie 4, plus de 4,80 m.                               | 243,20 €  | 240,75 € |                |
| Camping-Car, véhicule de plus 2,10 m. de haut              | 332,70 €  | 330,25€  | -              |
| Véhicule Automoteur spécialement aménagé,<br>« handicapé » | 98,50 €   | 96,05 €  |                |
| Ambulance*   | -         | 36,40 €  | -              |

<sup>\*</sup> Le tarif ambulance de Groix est appliqué sous certaines conditions, nous contacter.

#### 4.2.3. Attelage (conducteur et véhicule non compris)

| Toute période   | Le Palais | Groix    | Houat - Hoëdic |
|---|-----------|----------|----------------|
| Catégorie 1, moins de 4,00 m.   | 98,50 €   | 96,05 €  |                |
| Catégorie 2, de 4,00m à 4,39 m.                                       | 117,20 €  | 114,80 € |                |
| Catégorie 3, de 4,40m à 4,79 m.                                       | 176,90 €  | 174,45 € |                |
| Catégorie 4, de 4,80 à 4,99 m.  | 213,35 €  | 210,90 € |                |
| Caravane de plus 2,10 m. de haut,<br>Remorque de plus de 5 m. de long | 332,70 €  | 330,25€  | -              |

#### 4.3. Tarifs ABONNES

Les cartes abonnés et les passages non utilisés ne sont pas remboursables. La carte Abonné véhicule est nominative et permet de bénéficier d'un tarif privilégié pour 4 ou 10 allers simples à utiliser sur une année à compter de la date du 1<sup>er</sup> passage (lequel devra être effectué dans les 12 mois suivant la date d'achat de l'abonnement) sur la ou les îles de son choix sans contrainte de date. Pour procéder à l'enregistrement du véhicule de tourisme (jusqu'à deux véhicules), le client devra présenter la carte grise dudit véhicule qu'il souhaite enregistrer sur son abonnement à l'achat de la carte et à l'embarquement. L'abonnement est utilisable uniquement par son détenteur (conjoint ou enfant jusqu'à 25 ans inclus) qui doit être le propriétaire du véhicule.

Si le détenteur du Pass Fréquence véhicule souhaite changer définitivement de véhicule en le remplaçant par un véhicule de catégorie différente il devra acquérir une nouvelle carte correspondant à la catégorie du nouveau véhicule. Dans ce seul cas, il pourra être procédé au remboursement des passages non effectués sur la carte précédente sur justificatif de l'achat de la nouvelle.

#### 4.3.1. Pass Deux-roues 10

|  | Tarif unique |                              |  |  |
|--|--------------|------------------------------|--|--|
| Trottinette électrique                                   | 37,75 €      |                              |  |  |
| Vélo   | 65,95 €      |                              |  |  |
| Vélo électrique  | 88,00 €      |                              |  |  |
|  | Le Palais    | Le Palais Groix Houat - Hoëd |  |  |
| Deux-roues motorisé égal ou moins de 125 cm <sup>3</sup> | 187,65 €     | 184,85 €                     |  |  |
| Deux-roues motorisé plus de 125 cm <sup>3</sup>          | 531,60 €     | 528,55 €                     |  |  |

#### 4.3.2. Pass Fréquence 10

|                                 | Le Palais  | Groix Houat - Hoëdic |
|---------------------------------|------------|----------------------|
| Catégorie 1, moins de 4,00 m.   | 548,35 €   | 524,00 €             |
| Catégorie 2, de 4,00m à 4,39 m. | 625,65 €   | 601,35 €             |
| Catégorie 3, de 4,40m à 4,79 m. | 951,50 €   | 927,20 €             |
| Catégorie 4, de 4,80 à 4,99 m.  | 1 167,00 € | 1 142,65 €           |

#### 4.3.3. Pass Fréquence 4

|                                 | Le Palais | Groix    | Houat - Hoëdic |  |
|---------------------------------|-----------|----------|----------------|--|
| Catégorie 1, moins de 4,00 m.   | 285,65 €  | 27       | 75,95€         |  |
| Catégorie 2, de 4,00m à 4,39 m. | 340,85 €  | 331,10 € |                |  |
| Catégorie 3, de 4,40m à 4,79 m. | 523,05 €  | 51       | l3,35 €        |  |
| Catégorie 4, de 4,80 à 4,99 m.  | 628,10 €  | 61       | l8,35 €        |  |

Nota: Les détenteurs d'un Pass illimité Famille bénéficient d'une réduction de 10% sur l'ensemble des prix abonnement de la gamme véhicule de tourisme (§ 4-3).

Les abonnements véhicules et les passages non utilisés à la date d'échéance du pass ne sont pas remboursables. Néanmoins, le report des passages restant est possible sous conditions de renouvellement jusqu'à un mois suivant la fin de validité de l'abonnement.

#### 4.4. Supplément forfaitaire pour tout chargement à l'extérieur d'un véhicule

|   | Continentaux | Insulaire |
|---|--------------|-----------|
| Galeries chargées dont la hauteur ne dépasse pas 2,10 m.          | 25,90 €      | 9,30 €    |
| Galeries chargées dont la hauteur dépasse 2,10 m.<br>Portes-vélos | 32,10 €      | 11,50 €   |

#### 4.5. Véhicules spéciaux, bus et utilitaires

Les véhicules doivent être chargés de manière à ce que leur gabarit et leur poids leur permettent l'accès au navire. Le poids total en charge ne peut excéder le poids total en charge figurant sur sa carte grise. Tout véhicule sera pesé à la demande de la compagnie sur les parkings d'embarquement. En cas de dépassement de poids par rapport au poids total en charge figurant sur la carte grise, le véhicule devra être délesté de sa surcharge ou quitter le parking si cela n'est pas possible. Pour Houat et Hoëdic, les utilitaires sont limités à 3,2 tonnes maximum et ne peuvent excéder 5 mètres de longueur.

Le tarif véhicules utilitaires de 1ère catégorie ne concerne uniquement que les camions frigorifiques transportant exclusivement des marchandises de 1ère catégorie, de transport d'animaux vivants, ou transportant des marchandises liées à la production insulaire (dont bocaux et bouteilles vides). Le conducteur du camion doit remettre à la demande de la compagnie les justificatifs du chargement de son véhicule (la lettre de voiture, le bon de livraison ou tout autre document) à chaque passage.

#### 4.5.1. Tarifs INSULAIRES

|                                  | Insulaires aller-simple |         | Insulaires a  |           |          | irte abonne<br>0 allers sim |  |
|----------------------------------|-------------------------|---------|---------------|-----------|----------|-----------------------------|--|
|                                  | Le Palais               | Groix   | Houat -Hoëdic | Le Palais | Groix    | Houat -Hoëdic               |  |
| Moins de 2 tonnes                | 29,70 €                 | 28,70 € |               | 208,60 €  | 198,35 € |                             |  |
| De 2 à 3,5 tonnes <= H 2,10<br>m | 47,45 €                 | 46,45€  |               | 341,45 €  | 3        | 331,15 €                    |  |
| De 2 à 3,5 tonnes > H 2,10 m     | 58,45 €                 | 57,45 € |               | 413,40 €  | 4        | 03,15 €                     |  |

Le tarif « Abonnement » est consenti à une personne physique (identifiée par ses nom et prénom) ou morale (identifiée par sa raison sociale), pour une catégorie de véhicule donnée (P.T.C). Il s'applique à tous les véhicules utilitaires lui appartenant et dont la catégorie est équivalente ou inférieure à celle de l'abonnement souscrit.

Les conditions d'octroi du tarif « Abonnement » sont les suivantes :

- Achat de l'abonnement par carnet de 10 allers simples, valable douze mois à compter de la date du 1<sup>er</sup> passage, avec versement du montant global des 10 traversées.
- Le tarif préférentiel est fixé pour 10 allers simples consommés ou non. Il ne sera procédé à aucun remboursement si tous les voyages ne sont pas effectués.
- A l'embarquement, le client devra présenter la carte grise dudit véhicule.

La demande de réservation des places, tant à l'aller qu'au retour, doit être adressée à la compagnie au moins quarante-huit heures avant la date de passage souhaitée.

#### 4.5.2. Tarifs CONTINENTAUX

|   | Normal  |                      |                    | 1è            | re catégorie  |                    |
|---|---|----------------------|--------------------|---------------|---------------|--------------------|
|   | Le Palais                                     | Groix                | Houat –<br>Hoëdic* | Le Palais     | Groix         | Houat -<br>Hoëdic* |
| Moins de 2 tonnes   | 97,10 €                                       | 94,90                | ) €                | 48,85 €       | 46,6          | 5 €                |
| De 2 à 3,5 tonnes <= H 2,10<br>m                          | 119,45 €                                      | 117,25               | 5€                 | 60,00€        | 57,7          | 5€                 |
| De 2 à 3,5 tonnes > H 2,10 m                              | 141,80 €                                      | 139,60               | ) €                | 77,75 €       | 75,5          | 0 €                |
| 3,5 à 7 tonnes  | 168,95€                                       | 161,95 €             | -                  | 90,35€        | 83,35 €       | -                  |
| 7 à 11 tonnes   | 202,55 €                                      | 195,50 €             | -                  | 107,05 €      | 100,00€       | -                  |
| 11 à 19 tonnes<br>Matériaux de construction et<br>déchets | 278,45 €<br>416,85€                           | 271,45 €<br>409,80 € | -                  | 123,70 €<br>- | 116,70 €<br>- | -                  |
| 19 à 26 tonnes<br>Matériaux de construction et<br>déchets | -<br>508,95 €                                 | 451,40 €<br>501,90€  | -                  | -             | 202,35 €<br>- |                    |
| 11 à 19 tonnes haute fréquence**                          | 189,80 €                                      | 182,80 €             | -                  | -             | -             |                    |
| Engins exceptionnels / hors catégorie                     | 644,75 €<br>+ de 10 m et/ou<br>+ de 19 tonnes | 637,70 €<br>+ de 26  | -                  | -             | -             |                    |

<sup>\*</sup> Le transport des **véhicules vers Houat – Hoëdic** est limité à 3,2 tonnes pour une longueur maximale de 5 mètres, et soumis à autorisation municipale.

#### 4.6. Tracteurs ou remorques de tracteurs d'agriculteurs insulaires

|  | Tarif unique |
|--|--------------|
| PL (lait, équarrissage) de 7 à 19 tonnes | 10,70 €      |
| Moins de 7 tonnes                        | 29,15 €      |
| De 7 à 19 tonnes                         | 58,45 €      |
|  |              |

Tarif accordé sur présentation de la carte grise du véhicule. Hors matériaux et déchets.

Les tracteurs et remorques de tracteurs non insulaires relèvent de la tarification du paragraphe 4-5.

#### 4.7. Conditions de réservations des billets véhicules

Les titres de transport doivent être réglés lors de la réservation. C'est le paiement du titre de transport qui conditionne la réservation de la place à bord des navires.

Le bénéfice de la réservation est perdu si le véhicule n'est pas présenté dans les 20 minutes qui précédent l'embarquement.

La réservation est possible à nos guichets, par téléphone avec paiement sécurisé par carte bancaire ou sur le site Internet de la compagnie : www.compagnie-oceane.fr avec paiement sécurisé en ligne.

Les abonnés et insulaires doivent être en possession de leur carte de transport lors de l'embarquement.

<sup>\*\*</sup> Tarif haute fréquence de passage pour les véhicules 11 à 19 tonnes relevant de la catégorie 1 ou du tarif normal (supérieur à 800 passages annuels et applicable jusqu'à 3 100 passages annuels). Option tarifaire à souscrire par le transporteur au plus tard le 01/12/N-1 pour une application sur l'année civile complète N. Le nombre de passages annuels s'apprécie sur l'ensemble des établissements de la société de transport et de ses filiales.

Tarif unique Forfait émission d'un duplicata de billet 1,20 €

Tout duplicata demandé au guichet se verra appliquer ce forfait d'émission par billet.

Tarif unique Forfait émission d'un duplicata de carte 8,55€

Abonnement ou insulaire, tout duplicata demandé au guichet se verra appliquer ce forfait d'émission par carte. La précédente carte sera automatiquement désactivée.

#### 4.8. Conditions de modification et d'annulation des billets véhicules DEUX ROUES NON **INSULAIRES**

- Toute modification ou annulation d'une réservation est soumise à la perception d'un forfait de 1 € par billet jusqu'à la veille du départ.
- Au-delà, ce sont les conditions de modifications et d'annulation véhicules ci-dessous qui s'appliquent.

VEHICULES: tourisme, utilitaires, remorques, deux roues motorisés de plus de 125 cm³, H<2m10, VU > H 2m10, camping-car et caravane

#### 4.8.1 Conditions de modification de billets Véhicules

La modification de billets est seulement possible en fonction des disponibilités. Elle est soumise à la perception d'une retenue par trajet modifié aux conditions suivantes :

|   | Plus de 30<br>jours avant le<br>départ | De J-30 à J-8<br>avant le<br>départ | De J-7 à J-4<br>avant le<br>départ | De J-3 à 24h.<br>avant le<br>départ | Moins de 24h.<br>avant l'heure<br>du départ | Après le<br>départ |
|---|--|-------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|---|--------------------|
| VEHICULES H<  | 2m10 : TOURISI                         | ME, UTILITAIRES                     | S, remorques et                    | deux roues mo                       | torisés                                     |                    |
| Non insulaires  | 5%                                     | 10%                                 | 20%                                | 40%                                 | 50 %  | Non<br>modifiable  |
| Abonnés   | 4€                                     | 4€                                  | 4€                                 | 10 €                                | 10 €  | Non<br>modifiable  |
| Insulaires  | 1€                                     | 1€                                  | 1€                                 | 1€                                  | 1€  | Non<br>modifiable  |
| VEHICULES NON INSULAIRES ET INSULAIRES (VU > H 2m10, camping-car et caravane) |  |                                     |                                    |                                     |   |                    |
| Insulaires et non insulaires  |  | 15 %                                |                                    | 25                                  | 5 %   | Non<br>modifiable  |

Pour être prises en compte, les modifications devront être enregistrées pendant les heures d'ouverture, soit aux guichets des gares maritimes, soit au service de réservation téléphonique.

#### 4.8.2 Conditions d'annulation de billets Véhicules

L'annulation de billets est soumise à la perception d'une retenue par trajet annulé. Elle est possible aux conditions suivantes:

|   | Plus de 30<br>jours avant le<br>départ | De J-30 à J-8<br>avant le<br>départ | De J-7 à J-4<br>avant le<br>départ | De J-3 à 24h.<br>avant le<br>départ | Moins de 24h.<br>avant l'heure<br>du départ | Après le<br>départ  |
|---|--|-------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|---|---------------------|
| VEHICULES H   | H<2m10 : TOURI                         | SME, UTILITAIR                      | ES, remorques                      | et deux roues n                     | notorisés de plu                            | s de 125 cm³        |
| Non insulaires  | 30%                                    | 50%                                 | 70%                                | Non<br>remboursable                 | Non<br>remboursable                         | Non<br>remboursable |
| Abonnés   | 4€                                     | 4€                                  | 4€                                 | 10 €                                | 10 €  | Non<br>remboursable |
| Insulaires  | 4€                                     | 4€                                  | 4€                                 | 4€                                  | 4€  | Non<br>remboursable |
| VEHICULES NON INSULAIRES ET INSULAIRES (VU > H 2m10, camping-car et caravane) |  |                                     |                                    |                                     |   |                     |
| Insulaires et non insulaires  | 75 0/2                                 |                                     | 35                                 | 5 %                                 | Non<br>remboursable                         |                     |

Pour être prises en compte, les annulations devront être enregistrées pendant les heures d'ouverture, soit aux guichets des gares maritimes, soit au service de réservation téléphonique.

A noter que les frais d'annulation, considérés comme des pénalités qui sanctionnent l'inexécution d'une obligation, ne sont pas situés dans le champ d'application de la TVA.

Délégation de service public de desserte en passagers et en marchandises des îles morbihannaises de Belle-Ile-en-mer, Groix, Houat et Hoëdic Annexe 9: Tarifs Page 13 sur 15

# 5. Marchandises

Tous les prix sont exprimés en € TTC. Toute marchandise dont l'emballage est jugé inadapté au transport maritime se verra appliquer une taxe de reconditionnement ou sera refusée. Les tarifs préférentiels qui s'appliquent à compter du second colis ou de la seconde palette sur certaines catégories, supposent que lesdites marchandises soient présentées lors d'une même livraison, par un même client et à destination d'un même chargement.

#### 5.1 Colis

Sont considérées comme colis les marchandises qui ne sont pas en palettes ou unités homogènes, chargées en charriot, qui ne peuvent pas être manutentionnées au chariot élévateur. Poids maximum autorisé par colis : 100 Kg. Le prix sera calculé avec un forfait par colis auquel s'ajoute un prix par kilogramme.

|  | Le Palais - Groix | Houat - Hoëdic |  |
|--|-------------------|----------------|--|
| Prise en charge du 1 <sup>èr</sup> colis | 3,95 €            | 2,57 €         |  |
| Prise en charge du colis supplémentaire  | 0,11 €            |                |  |
| Prix par kilogramme                      | 0,22€             | 0,11 €         |  |

#### 5.2 Palettes

Entrent dans cette catégorie toutes les marchandises (supérieures à 30kg) sur palettes ou conditionnées en unités homogènes pouvant être manutentionnées au chariot élévateur. Le poids facturé comprend le matériel d'emballage et de conditionnement. Le prix du chargement global sera calculé avec un forfait par palette auquel s'ajoute un prix par kilogramme (excepté la 3ème catégorie facturée au m³ et la 4ème catégorie facturée à l'unité).

| Catégorie 1  | Le Palais         | Groix   | Houat - Hoëdic             |
|--|-------------------|---------|----------------------------|
| 1 <sup>ère</sup> palette de marchandises, prise en charge par<br>unité   | 10,87 €           | 10,16 € | 6,95 €<br>(de 0 à 250 kg)  |
| La palette supplémentaire  | 1,24 €            | 0,53 €  | 0,53 €                     |
| Palette ou roll chargé, prix par tranche de 10 kg<br>(au-delà de 250 kg)   | 0,4               | 3 €     | 0,32€                      |
| Catégorie 2  | Le Palais         | Groix   | Houat - Hoëdic             |
| 1 <sup>ère</sup> palette ou roll chargé<br>forfait de prise en charge par unité pour un<br>chargement inférieur à 1 000kg  | 45,60 €           | 44,90 € | 19,25 €<br>(de 0 à 250 kg) |
| 1 <sup>ère</sup> palette ou roll chargé<br>forfait de prise en charge par unité pour un<br>chargement ≥ à 1 000 kg         | 7,12 €            | 6,42 €  | -                          |
| La palette supplémentaire  | 7,12 €            | 6,42€   | 4,30 €                     |
| Palette ou Roll chargé, prix par tranche 10 kg dès le 1 <sup>èr</sup> kg (au-delà de 250 Kg pour un chargement < 1 000 kg) | 0,22€             |         | 0,53 €                     |
| Palette ou roll chargé, prix par tranche de 10 kg dès le $1^{er}$ kg (pour un chargement $\geq$ à 1 000 kg)                | 0,53 €            |         | 0,53 €                     |
| Grille (prix global de la grille et du contenu)  | -                 | -       | 22,25 €                    |
| 1/2 grille (prix global de la 1/2 grille et du contenu)  | -                 | -       | 13,25 €                    |
| Catégorie 3  | Le Palais - Groix |         | Houat - Hoëdic             |
| Marchandises hors gabarit - Prix par m <sup>3</sup>  | 63,40 €           |         | -                          |
| Catégorie 4  | Le Palais - Groix |         | Houat - Hoëdic             |
| Palette, roll ou marchandise spécifique - Prix par<br>Unité  | 28,00 €           |         | -                          |

#### 5.3 Autres marchandises

#### 5.3.1. Pêche insulaire

Produits de la pêche insulaire, mytiliculture & ostréiculture. Transport en contenant isotherme obligatoire. Le prix sera calculé avec un forfait pour la mise à disposition du contenant isotherme auquel s'ajoute un prix par Kg de marchandise.

|   | Tarif unique |
|---|--------------|
| Pêche Insulaire chargée en Roll ou Coffre isotherme<br>Prise en charge par roll | 2,15 €       |
| Pêche Insulaire chargée en Roll ou Coffre isotherme<br>Prix par Kilogramme      | 0,01€        |

#### 5.3.2. Matières dangereuses

|  | Le Palais | Groix   | Houat - Hoëdic |
|--|-----------|---------|----------------|
| Rack de 500 kg de bouteilles de gaz (prix par rack)                                    | -         | 13,60 € | -              |
| FOD, Fuel, Gasoil (soutage >5 tonnes) Prix par tonne                                   | -         | 12,90 € | -              |
| Bois de chauffage au stère (prix par grille, grille incluse) Pellets (prix par bigbag) | -         | -       | 10,70 €        |

#### 5.3.3. Divers

|   | Tarif unique |
|---|--------------|
| Bagages volumineux spécifiques non emballées devant être<br>manipulées à la main (par exemple le kayak) : l'unité | 14,00 €      |
| Conteneur d'animaux vivants : prix par conteneur  | 22,80 €      |

#### 5.4 Prestations annexes

|   | Le Palais | Groix  | Houat - Hoëdic |
|---|-----------|--------|----------------|
| Frais de palettisation (constitution d'une palette, remplissage d'un contenant, filmage ou cerclage)  |           | 6,65€  |                |
| Frais de reconditionnement d'une palette existante<br>dont le conditionnement est inadapté au transport<br>maritime – Prix par unité  |           | 3,30 € |                |
| Frais de magasinage 1 <sup>ère</sup> catégorie par unité de conditionnement au-delà de 3 jours - Prix par Jour et par Unité   |           | 9,40 € |                |
| Frais de magasinage hors 1 <sup>ère</sup> catégorie par unité de conditionnement au-delà d'1 jour - Prix par Jour et par Unité  |           | 9,40 € |                |
| Prestation de chargement ou de déchargement dans un véhicule par chariot élévateur. Prix par unité.   |           | 1,10 € |                |
| Frais d'immobilisation par jour d'un contenant. Prix par jour et par contenant  | 10,70 €   | :      | 10,70 €        |
| Prestation d'embarquement ou de débarquement d'un véhicule léger ou d'un deux-roues motorisé de moins de 125 cm³ sans conducteur. Prix par véhicule, hors prix du passage du véhicule | 16,05€    | :      | 16,05€         |

#### 5.5 Mise à disposition de matériel

|   | Tarif unique |       |                |  |
|---|--------------|-------|----------------|--|
| Location d'un chariot à bagages (groupes) ou chariot marchandises. Prix par chariot | 20,95 €      |       |                |  |
|   | Le Palais    | Groix | Houat - Hoëdic |  |
| Location de bac, roll ou coffre vide. Prix par trajet et par unité                  | 5,45 €       | 4,81€ | -              |  |

#### Nota marchandises toutes îles

- Entrent dans la catégorie marchandise de 1ère catégorie: les produits frais (marée, fruits et légumes et viandes en conteneurs), les produits surgelés en conteneurs réfrigérés, la presse, le courrier, les colis postaux, les produits de la pêche, les emballages vides en retour (bacs de criée), caisse polystyrène ou caisse de criée pour les pêcheurs, la farine, les produits pharmaceutiques, les fleurs coupées, les semences agricoles, bocaux et bouteilles vides destinés à une production insulaire et la production insulaire à l'export.
- Entrent dans la catégorie marchandise de 2<sup>ème</sup> catégorie : l'épicerie, l'électroménager, le bazar, toutes les marchandises en palette ne figurant pas en 1<sup>ère</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> catégories et/ou contenant des marchandises mélangées.
- Entrent dans la catégorie marchandise de 3ème catégorie : la laine de verre, les matériaux d'isolation, le matériel de musique, les cuves à verre (poubelle), le mobilier monté et les vitrines réfrigérées.
- **Entrent dans la catégorie marchandise de 4**<sup>ème</sup> **catégorie** : les plantes, les arbustes les fauteuils électriques, lits médicalisés, conteneurs de matériel de musique.

Délégation de service public de desserte en passagers et en marchandises des îles morbihannaises de Belle-Ile-en-mer, Groix, Houat et Hoëdic

Annexe 9 : Tarifs

Page 15 sur 15